

COMMUNE DE VINZIER

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix mars, à quinze heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2018

Conseillers : En exercice : 12 Présents : 12 Pouvoirs : 1

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. Marcel BECHET, Mme Angélique BLANC, M. Bastien FLACON, Mme Monique CHAPPUIS, M. Bruno BORDET, Mme Emilie ROCHETTE, M. Jean-Paul ARANDEL, Mme Solange FAY, M. Gérard CHANEL, Mme Myriam VERNEX, Mme Gaëlle BLANC.

Absents excusés :

Absents :

Pouvoirs : Angélique BLANC donne pouvoir à Monique CHAPPUIS à partir de 16h30

Secrétaire de séance : M. Bastien FLACON

Lors cette séance, le Conseil Municipal a approuvé le précédent procès-verbal du 9 février 2018 et a traité des questions suivantes :

1 - ELECTION DE DEUX ADJOINTS

Lors de sa séance du 10 Mars 2018, les membres du Conseil Municipal et décide de maintenir à quatre le nombre d'Adjoints au Maire et de procéder au remplacement des deux adjoints démissionnaires du 1er rang et du 3^{ème} rang :

Ont été élus :

- M. Marcel BECHET élu au rang de 1^{er} Adjoint,
- M. Bruno BORDET élu au rang de 3^{ème} Adjoint.

Le tableau du Conseil Municipal, composé de 12 membres en exercice, est le suivant :

- Mme Marie-Pierre GIRARD -----Maire
- M. Marcel BECHET -----1^{er} Adjoint
- M. Bastien FLACON -----2^{ème} Adjoint
- M. Bruno BORDET -----3^{ème} Adjoint
- Mme Angélique BLANC -----4^{ème} Adjoint
- Mme Monique CHAPPUIS -----Conseillère
- Mme Emilie ROCHETTE -----Conseillère
- M. Jean-Paul ARANDEL -----Conseiller
- Mme Myriam VERNEX -----Conseillère
- M. Gérard CHANEL-----Conseiller
- Mme Solange FAY-----Conseillère
- Mme Gaëlle BLANC -----Conseillère

Membres des commissions communales

Genre	Prénom	Nom	Titre	COMMISSIONS COMMUNALES
Mme	Marie-Pierre	GIRARD	Maire	TOUTES
M.	Marcel	BECHET	1er adjoint	TRAVAUX ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PROJETS FINANCES / APPEL D'OFFRES COMMUNICATION
M.	Bastien	FLACON	2ème adjoint	FINANCES ET APPEL D'OFFRES COMMUNICATION SYANE
M.	Bruno	BORDET	3ème adjoint	URBANISME ET PLU FINANCES TRAVAUX ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PROJETS, ENTRETIEN, VOIRIE, MATERIEL COMMUNICATION
Mme	Angélique	BLANC	4ème adjoint	AFFAIRES SCOLAIRES / AFFAIRES SOCIALES ET ASSOCIATIVES / TOURISME ANIMATION / COMMUNICATION / TEMPS LIBRE 2222 (CONSEIL ADMINISTRATION)
M.	Jean-Paul	ARANDEL	Conseiller	URBANISME / PLU / TRAVAUX ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PROJETS, ENTRETIEN, VOIRIE, MATERIEL / ASSOCIATIONS COMMUNES FORESTIERES
Mme	Gaëlle	BLANC	Conseillère	FINANCES APPEL D'OFFRES AFFAIRES SCOLAIRES TOURISME ANIMATION
M.	Gérard	CHANEL	Conseiller	URBANISME / PLU / TRAVAUX ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PROJETS, ENTRETIEN, VOIRIE, MATERIEL / ASSOCIATIONS COMMUNES FORESTIERES
Mme	Monique	CHAPPUIS	Conseillère	AFFAIRES SOCIALES ET ASSOCIATIVES TOURISME ANIMATION / ADMR
Mme	Solange	FAY	Conseillère	AFFAIRES SOCIALES ET ASSOCIATIVES TOURISME ANIMATION
Mme	Emilie	ROCHETTE	Conseillère	AFFAIRES SCOLAIRES / TEMPS LIBRE 2222
Mme	Myriam	VERNEX	Conseillère	FINANCES / APPEL D'OFFRES TRAVAUX ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PROJETS, ENTRETIEN, VOIRIE, MATERIEL AFFAIRES SOCIALES ET ASSOCIATIVES / ANIMATION ET TOURISME

2 - DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS AU SEIN DE LA CCPEVA

A la suite des élections municipales partielles qui se sont déroulées les 28 février et 4 mars 2018, les nouveaux conseillers et les adjoints ont été installés au sein du conseil municipal, le 10 mars 2018.

Le conseil municipal a désigné à l'unanimité comme suit les représentants des commissions au sein de la Communauté des Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance :

CLECT-FINANCES : *Mme Marie-Pierre GIRARD*

ECONOMIE : *M. Bastien FLACON*

TOURISME : *Mme Angélique BLANC*

ENVIRONNEMENT : *Mme Solange FAY*

SERVICES A LA POPULATION, Y COMPRIS LE LOGEMENT : *Mme Monique CHAPPUIS*

DECHETS TRI SELECTIF : *M. Gérard CHANEL*

ASSAINISSEMENT EAU POTABLE (études) : *M. Bruno BORDET*

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : *Mme Gaëlle BLANC*

TRANSPORTS : *Mme Myriam VERNEX*

AMENAGEMENT : *M. Marcel BECHET*

SENTIERS : *M. Jean-Paul ARANDEL*

COMMUNICATION : *Mme Emilie ROCHETTE*

3 - DESIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLEANT

Lors de la séance du 10 mars 2018, les membres du conseil municipal ont procédé au remplacement des deux adjoints démissionnaires des 1^{er} et 3^{ème} rangs.

M. Marcel BECHET a été élu 1^{er} adjoint au Maire. A ce titre, il devient conseiller communautaire suppléant à la Communauté de Communes du Pays d'Evian et Vallée d'Abondance.

4 - RECONDUCTION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Mme le Maire, rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail au secrétariat de mairie et de l'absence d'un agent à temps partiel thérapeutique pour une durée déterminée, il y a lieu, de reconduire l'emploi non permanent d'une durée d'un mois, pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53, du 1^{er} avril 1984 au 30 avril 2018.

**5 -AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018**

(dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Ouverture des crédits en section d'investissement, sur proposition de Mme le Maire.

Dans l'attente de l'adoption du budget primitif Mme le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

- Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits ;
- Vu que pour le budget principal le quart des dépenses d'investissements inscrites au budget primitif 2017 hors dette s'élève à **90 400,00 €** ;

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Mme le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires pour le 1^{er} trimestre 2018 à hauteur des crédits suivants :

○ Chapitre 20	5 500 €
○ Chapitre 21	51 040 €
○ Chapitre 23	15 000 €

- Dit que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget primitif 2018.

Mme Le maire informe également les membres du conseil municipal de l'état des Restes à réaliser (RAR) :

- 34 800 € en dépenses de fonctionnement
- 18 318 € en recettes de fonctionnement

La séance est levée à 18h

A VINZIER, le 22 MARS 2018

Vu, le Maire

